



## Peste porcine: 150 km de clôtures seront démontés... sans se presser



**En Gaume et en Ardenne, 150 des 300 kilomètres de clôtures érigées pour lutter contre la peste porcine africaine seront démontés. Il ne reste plus qu'à trouver les budgets.**

Les mesures prises par la Région wallonne et le ministre Collin, souvent décriées, ont permis d'en venir à bout. La peste porcine africaine, détectée en Gaume en septembre 2018 sur une carcasse de sanglier, est un lointain souvenir pour beaucoup. Ce serait oublier que la vigilance est toujours de mise dans l'ancienne zone infectée, rebaptisée zone de surveillance depuis un an.

Néanmoins, depuis ce 1er avril, il n'y a plus d'obligation de maintenir le réseau de clôtures visant à limiter la propagation du virus. Nos voisins grand-ducaux sont d'ailleurs en train de démonter les 15 kilomètres de clôture érigés entre Steinfort et l'A6.

La moitié du réseau de clôtures sera maintenue

Côté belge et côté français, on ne va pas du tout se presser. "Nous avons décidé de maintenir une ossature de 150 kilomètres de clôtures, soit environ la moitié du réseau, explique Alain Licoppe, du Département de l'étude du milieu naturel et agricole (Demna), qui lutte contre la PPA. Cela nous permettra de conserver trois zones, pour faire face à un éventuel nouveau coup dur. En cas de résurgence du virus, on pourra facilement resaucissonner.



"

Une carte est en cours d'élaboration, pour établir quelles clôtures seront maintenues, lesquelles seront enlevées. Un maintien jusque quand? "Jusqu'à leur durée de vie, une dizaine d'années", répond Alain Licoppe.

Un coût important

Environ 150 kilomètres de clôtures seront donc aussi progressivement démontés, "mais nous ne sommes pas pressés

", prévient l'expert du Demna. C'est que ce démontage aura un coût, important. "Nous ne l'avons pas encore chiffré, nous sommes à la recherche d'une solution technique qui convienne. Nous avons consulté plusieurs sociétés.

" Il faut dire que la demande est peu courante, voire inédite. L'idée n'étant pas de détruire ces clôtures, mais de pouvoir les réutiliser. Les revendre? "Rien n'est tranché, il ne faut pas que ce soit trop compliqué à mettre en place.

"

Dans le démontage, priorité sera donnée aux tronçons qui posent problème: petits rideaux qui entravent la circulation de la faune sauvage au sein d'un même massif forestier, propriété coupée en deux...

Reste donc à trouver le budget. Après la crise du Covid, les inondations, et en pleine crise énergétique, il y a fort à parier que la priorité de la Région wallonne ne sera pas d'allouer des montants importants à ce démontage...

Pour rappel, entre 3,9 et 4,5 millions d'euros (entre 13 et 15 € du mètre) ont été dépensés pour la pose de ces mêmes clôtures, dont une partie financée par l'Europe.

Des sangliers encore et toujours analysés

Dans la zone de surveillance (ex-zone infectée) de la PPA, les sangliers tirés sont systématiquement analysés. Les chasseurs doivent les emballer et les déposer au centre de collecte de Virton, moyennant une indemnité forfaitaire de 100 €. Ces sangliers sont ensuite détruits. En zone d'observation, les chasseurs doivent prévenir une équipe de vétérinaires de leurs journées de chasse. Quelques sangliers sont échantillonnés, de l'ordre de 15 à 20%. Au cours de la saison cynégétique 2021-2022, 31 sangliers ont été détruits en zone de surveillance. Tous négatifs. En zone d'observation, 79 sangliers ont été échantillonnés. Tous négatifs. (Chiffres arrêtés en février 2022). Ces mesures seront à nouveau d'application pour la saison cynégétique 2022-2023. Rappelons que toute découverte fortuite d'une carcasse de sanglier doit toujours être signalée au DNF ou au 1718. L'objectif du maintien de ces mesures est d'être informé au plus vite en cas de résurgence éventuelle du virus. Le Demna garde également un œil sur la propagation du virus en Europe. Bien implantée en Europe de l'Est, l'épidémie s'étend en Allemagne. Début d'année, le virus a été détecté dans le Piémont, en Italie. Il y a donc un véritable risque que de nouveaux foyers apparaissent, y compris en Wallonie.

Les dates-clés de la lutte contre la PPA

– 9 septembre 2018: premier cas de peste porcine africaine détecté près de Buzenol. – 24 septembre 2018: décision est prise de faire préventivement abattre tous les porcs gaumais élevés dans le périmètre de la zone infectée. – 22 octobre 2018: on commence à ériger les premières clôtures, puis à détruire les sangliers. – 14 février 2019: une carcasse de sanglier infectée est découverte près de Les Fossés. Le périmètre de la PPA s'agrandit considérablement. – 6 avril 2019: chemins et sentiers forestiers sont à nouveau rouverts aux promeneurs. – 11 août 2019: dernière carcasse "fraîche" positive à la PPA, découverte près de Saint-Léger. – 4 mars 2020: derniers ossements positifs retrouvés près de Bellefontaine, portant le total de cas infectés à 833. –



---

20 novembre 2020: la Belgique récupère un statut indemne de PPA au niveau européen. – 21 décembre 2020: la Belgique récupère un statut indemne de PPA au niveau international. Commence une gestion post-crise des différentes zones. – 1er avril 2021: toutes les mesures de restrictions sont levées. On en revient à l'application du code forestier dans la zone infectée. – 1er avril 2022: le réseau de clôtures ne sera plus entretenu. La moitié du réseau sera maintenu, l'autre moitié pourra être enlevée.